




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.**NOUVELLES DE LA CONFÉRENCE.**

Londres, le 12 octobre. — Il y a eu hier après midi un conseil de cabinet au Foreign-Office. Les ministres sont restés réunis pendant trois heures et demie. Ensuite M. Van de Weyer y a rendu une visite au vicomte Palmerston.

— Le conseil de cabinet d'hier a été en délibération pendant quatre heures environ, mais sans en venir à aucune décision, au sujet des mesures coercitives à prendre à l'égard de la Hollande. On dit que dans le cas d'une nécessité absolue, nécessité qui paraît maintenant exister, d'adopter des mesures décisives pour le prompt arrangement des points en litige entre la Hollande et la Belgique, et s'il était jugé convenable que l'Angleterre et la France agissent conjointement pour mettre ces mesures à exécution, la Prusse, dans ce cas, donnerait son assentiment à celles-ci, et que l'empereur de Russie, à quelque degré que son affection (*his regard*) puisse lui faire regretter la décision de la conférence, consentirait à demeurer dans une position neutre.

Le conseil de cabinet se réunit encore aujourd'hui pour reprendre la délibération ajournée hier; mais, à moins que des nouvelles de Paris n'arrivent en temps, de manière à mettre le cabinet à même d'en venir à une résolution définitive, on ne présume pas que la réunion d'aujourd'hui se termine par l'adoption de rien de définitif. On ne doit pas oublier que, dans l'arrangement de la question belge, une nouvelle partie est venue prendre place à la conférence, dans la personne des habitants de la Belgique. Nous avons des raisons de croire qu'un grand mécontentement règne dans toute la Belgique, au sujet des délais si longtemps et si inutilement répétés, et que les habitants sont disposés à recourir à leurs propres moyens pour en finir. (Cour.)

— Un conseil de cabinet s'est réuni aujourd'hui à midi au Foreign Office. Les ministres sont restés en délibération jusqu'à une heure et demie de relevé, qu'ils se sont rendus au palais de St-James pour assister au conseil privé que S. M. a tenu, à 2 heures.

— Il a été décidé, au conseil privé tenu cet après-midi, que le parlement serait prorogé de mardi 15 octobre, à mardi 11 décembre.

— Lord Durham a eu hier des entrevues avec lord Grey et le vicomte Palmerston.

— Le ministre hollandais a rendu hier visite à lord Grey.

— Sir Palteney Malcolm se trouve encore à Londres.

FRANCE.

Paris, le 12 octobre. — Le *Moniteur* contenait hier dans sa partie officielle les nominations suivantes :

M. le maréchal duc de Dalmatie est nommé président du conseil des ministres.

M. le duc de Broglie est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Sébastiani, dont la démission est acceptée.

M. Hamann est nommé ministre des finances, en remplacement de M. le baron Louis, dont la démission est acceptée.

M. Thiers est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. le comte Montalivet, dont la démission est acceptée.

M. Guizot est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Girod (de l'Ain), dont la démission est acceptée.

M. Barthe, garde-des-sceaux, président du conseil d'état, est chargé de l'administration des

— La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoquées pour le 19 novembre prochain.

— La première ordonnance, relative à la présidence du conseil, est contresignée Barthe, les six autres sont contresignées par le nouveau président du conseil.

Les cinq ordonnances suivantes sont contresignées Barthe :

M. le baron Louis est élevé à la dignité de pair de France.

M. Girod (de l'Ain) est élevé à la dignité de pair de France.

M. Girod (de l'Ain) est nommé président du contentieux du conseil-d'état.

M. de Montalivet est nommé intendant-général-administrateur de la liste civile.

M. le baron Fain, premier secrétaire du cabinet, conseiller-d'état en service extraordinaire, est admis à prendre part aux séances et aux travaux du conseil-d'état.

Toutes ces ordonnances portaient la date d'hier, 11 octobre 1832.

— Le paragraphe suivant termine la partie officielle du *Moniteur* :

Une nouvelle répartition des attributions des ministères de la justice, de l'intérieur, du commerce et des travaux publics, et du ministère de l'instruction publique, a été arrêtée au conseil. Les cultes deviennent une division du ministère de la justice; le ministère de l'instruction publique reçoit dans ses attributions l'institut, le jardin des plantes et les bibliothèques publiques; le personnel administratif et les gardes nationales du royaume passent au ministère du commerce et des travaux publics.

— Par des ordonnances individuelles, datées de ce jour, et insérées au *Bulletin des Lois*, le roi a promu à la dignité de pairs de France :

MM. Allent, conseiller-d'état.

Le baron Athalin, maréchal-de-camp, ancien membre de la chambre des députés.

Auberson, ancien membre de la chambre des députés, préfet du département de Seine-et-Oise.

Baudrand, lieutenant-général.

De Berbis, ancien membre de la chambre des députés.

Le comte Bérenger, conseiller-d'état.

Le baron Berthezène, lieutenant-général.

Bertin de Vaux, membre de la chambre des députés.

Besson, président du conseil-général du département de la Seine.

Boyer, président à la cour de cassation.

Le baron Brayer, lieutenant-général.

Le comte de Canouville, maréchal-de-camp, ancien membre du corps législatif et du conseil général de la Seine-Inférieure.

Canson (d'Annonay), membre du conseil général du département de l'Ardeche.

Le vicomte de Caux, lieutenant-général, ancien ministre, secrétaire-d'état, ancien membre de la chambre des députés.

Le comte de Chastenai-Lanty, membre du conseil général du département de la Côte-d'Or.

Le comte Edouard de Colbert, lieutenant-général.

Cousin, membre de l'institut.

Le comte Desrois (1), membre du conseil-général du département de l'Allier.

Devaines, ancien préfet, ancien membre du conseil général de la Seine.

Dupleix du Mezy, ancien membre de la chambre

des députés, membre du conseil-général du département de Seine-et-Oise.

Le baron Durand de Mareuil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.

Le comte Dutailly, lieutenant-général.

Duval (Maurice), ancien préfet.

Félix Faure, premier président de la cour royale de Grenoble, membre du conseil général du département de l'Isère, ancien membre de la chambre des députés.

Le duc de Fesenzac, lieutenant-général.

Le baron de Fréville, conseiller-d'état, membre du conseil général du département de la Seine.

Gautier, ancien membre et vice-président de la chambre des députés.

Le comte Gérard, maréchal de France.

Le comte Charles de la Grange, lieutenant-général.

Le baron Grenier, premier président de la cour royale de Riom.

Le marquis de Grouchy, maréchal de France.

Le baron Haxo, lieutenant-général.

Le comte Heudelet, lieutenant-général.

Humblot-Conté, ancien membre de la chambre des députés, membre du conseil-général du département de Saône-et-Loire.

Le comte de Labriffe, ancien membre de la chambre des députés, membre du conseil général du département de l'Aube.

Le comte Laferrière-Lévêque, lieutenant-général.

Le baron Lallemant, lieutenant-général.

De Lamoignon (Auguste), membre du conseil général du département de la Gironde.

Le baron Malouet, conseiller maître à la cour des comptes et ancien préfet.

Le baron Mathieu Faviers, ancien inspecteur en chef aux revues, membre du conseil général du département du Bas-Rhin.

Le comte de Montguyon, ancien membre de la chambre des députés, membre du conseil général du département de l'Oise.

Le comte de Montlosier, ancien membre du conseil général du département du Puy-de-Dôme.

Le comte Morand, lieutenant-général, membre du conseil général du département du Doubs.

Le baron Neigre, lieutenant-général.

Le comte Christian de Nicolai, ancien ambassadeur extraordinaire à Vienne, ancien envoyé extraordinaire et ministre de France à Bade.

Le comte Ornano, lieutenant-général.

Le comte de Prissac, préfet du département de la Gironne, ancien membre de la chambre des députés.

Le comte Rayneval, ambassadeur à Madrid.

Le comte Reinhard, ancien ambassadeur.

Le comte Rœderer, ancien député à l'assemblée constituante, ancien sénateur, ancien conseiller d'état, membre et président du conseil général du département de l'Orne.

Rousseau, l'un des maires de la ville de Paris.

Le baron Roussin, vice-amiral, membre de l'Institut.

Le comte de Rumigny, ambassadeur auprès de la confédération helvétique.

Le baron Silvestre de Sacy, membre de l'Institut.

Le baron Thenard, membre de l'Institut, ancien membre de la chambre des députés.

Tripier, ancien membre de la chambre des députés, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil général de la Seine.

Le comte de Turgot, membre du conseil général du département de l'Eure.

Villemain, membre de l'Institut, ancien membre de la chambre des députés.

Le baron Zangiacomi, président à la cour de cassation.

(1) Gendre du général Hoche.

CIRCULAIRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.

M. le président du conseil a adressé la circulaire suivante à MM. les premiers présidents et procureurs généraux près les cours royales, les lieutenans-généraux commandant les divisions militaires, les préfets maritimes, les préfets des départemens, et les maréchaux-de-camp commandant les départemens :

« Monsieur, le roi m'a fait l'honneur de me placer à la tête de son conseil; l'intention de S. M. est de donner ainsi à l'administration cette unité qui rend son action plus énergique, et sa responsabilité réelle.

« En m'appelant à cette haute fonction, le roi a peut-être considéré quelques vieux services, et ce que j'ai eu le bonheur de faire pour mon pays. Mais surtout il a voulu annoncer hautement que le ministère serait jaloux de la dignité de la France, et non moins dévoué à sa gloire qu'à sa sûreté. J'ose croire que ma vie entière en répond.

« Le système de politique adopté par mon illustre prédécesseur sera le mien. C'est le vrai système national; les deux chambres l'ont ainsi déclaré.

« Le maintien de la monarchie et de la charte est la condition première de la liberté publique. Cette liberté ne peut être forte que si elle est régulière. Elle s'honore et s'affermi par le respect des lois. L'ordre au-dedans et la paix au-dehors seront les gages les plus sûrs de sa durée.

« La France peut donc compter sur mes efforts pour maintenir l'ordre et la paix. Je vous demande le concours actif et déclaré: le gouvernement a besoin de tout votre courage et de toute votre sagesse.

« Toute tentative du désordre sera énergiquement réprimée. Si le parti du gouvernement déchu ose encore braver l'autorité légale, une justice rigoureuse doit l'atteindre. Il faut anéantir ses folles espérances. Des mesures seront prises pour effacer jusqu'à la moindre trace des troubles qui ont agité quelques départemens.

« L'anarchie a été vaincue dans Paris les 5 et 6 juin par le noble dévouement de la garde nationale et de la troupe de ligne. Les factions, dans ces journées déplorables, ont dévoilé tout à la fois leur audace et leur faiblesse. Le gouvernement n'ignore et ne redoute aucun de leurs projets. La sédition trouverait le pays unanime pour donner au pouvoir toutes les forces dont il aurait besoin.

« En maintenant l'ordre, monsieur, nous travaillerons à l'affermissement de la paix: un gouvernement qui se fait respecter au-dedans, peut sans péril avoir au-dehors une politique ferme et indépendante. De concert avec les puissances nos alliées, nous presserons la solution de toutes les grandes questions européennes. Nos armées ardentes, mais dociles, prêtent à notre modération l'appui de la force. L'Europe le sait, mais elle connaît aussi notre fidélité à nos engagements, et notre ferme volonté de maintenir la paix du monde.

« Telle est, monsieur, la pensée du gouvernement du roi. Pénétré de l'esprit de sa politique, propagez-la, faites-la bien connaître. Il n'est point de sentimens honorables qu'elle ne puisse satisfaire, point d'intérêts légitimes qu'elle ne doive rassurer. Que vos services fortifient et honorent l'autorité, qu'elle recueille avec vous le prix de votre sage et habile conduite. Tous les bons serviteurs de l'état seront signalés à la haute bienveillance du roi.

« Monsieur, la France est libre, elle est respectée; sa prospérité commence à renaître: encore quelques efforts, et nous goûterons tous les fruits de notre glorieuse révolution. Le gouvernement ne manquera point au pays; mais c'est dans le pays surtout que nous avons confiance. Si le succès couronne nos travaux, nous le lui devons. C'est pour moi une vieille habitude de tout rapporter à l'honneur de la France.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président du conseil des ministres, ministre secrétaire d'état au département de la guerre, Maréchal duc DE DALMATIE.

M. Thiers a pris possession dès-hier du portefeuille de l'intérieur, et a travaillé au ministère. Tous les préparatifs sont faits pour qu'il y entre tout-à-fait aujourd'hui.

— Les ambassadeurs étrangers à Paris, ont expédié hier des courriers à leurs cabinets, à l'occasion de la nomination du nouveau ministère.

RÉFLEXIONS DES JOURNAUX SUR LE MINISTÈRE.

Ce n'est pas une illusion; les doctrinaires l'emportent. Le gouvernement sorti de la révolution est abandonné aux partisans honteux de la légitimité. Pour développer et pour défendre la charte, on choisit les conseillers de l'état de Siége, ces hommes dont l'élévation est, à elle seule, un coup d'état contre l'opinion publique. Le 11 octobre devient le 8 août de la royauté de juillet. (*Le Temps.*)

— Vaines espérances! illusions trompeuses! nous sommes plus loin que jamais du bien que nous avons rêvé; le fatal ministère du 11 octobre remet en question la révolution de juillet tout entière, et jusques aux conquêtes que nous avons faites aux temps les moins funestes de la restauration! (*Const.*)

— Tout ce que redoutait on repoussait la France, se trouve représenté dans ce ministère: la coopération à la restauration, l'esprit de Gand, la complicité avec l'étranger, la morgue aristocratique, la sympathie pour le parti qui lève le drapeau de la guerre civile, la haine de la révolution et en tête de tout cela la défection personnifiée au profit de tous les régimes passés et avenir. (*Cour. française.*)

— C'est un ministère de provocation qui aura tout à combattre et qui n'a rien pour vaincre. Jeté comme un défi à la tête des opinions enflammées, il rassemble dans sa composition irritante toutes les conditions de la folie, toutes les recherches de la démence. Son présent est une anomalie; quant à son avenir, il n'en a point. Il ne peut que se traîner misérablement au milieu des reproches de l'opinion publique jusqu'à la première phrase de l'adresse devant laquelle il doit expirer, et il semble n'être arrivé à la queue d'un système agonisant que pour apprendre aux hommes politiques que les révolutions arrivent, en deux années d'étapes, à leur ministère du 8 août. (*Quotidienne.*)

— Le ministère est constitué, son premier acte a été de convoquer les chambres. De l'urne du scrutin sortiront les destinées de la France.

Cette pensée nous rassure. Quant c'est à la tribune que doit se vider un différend qui embrasse l'avenir entier de la patrie, nous avons bon espoir.

Il fallait bien que le ministère se constituât. La couronne a convoqué près d'elle les organes de la majorité. L'opposition accusait l'absence d'un président du conseil. Le plus grand nom militaire de la France a rempli ce vide. Il manquait un chef au département des affaires étrangères, le portefeuille est remis aux mains de l'un des membres les plus considérables de la chambre des pairs, d'un homme qui a passé seize années de sa noble vie dans la plus loyale et la plus éclatante des oppositions qui est illustre en Europe par son dévouement à la cause de la liberté constitutionnelle, et qui, pour faire valoir ses intérêts de notre dignité, joindra au renom de ses lumières et de sa probité connue un double appui dont en d'autres temps la France serait fière, l'épée de Toulouse et celle de Navarin. (*Journal des Débats.*)

BELGIQUE.

Bruxelles; le 14 octobre. — Le grand quartier-général sera porté mardi prochain à Louvain.

— Le roi a reçu hier, à deux heures, le serment de Messieurs

De Gerlache, 1^{er} président de la cour de cassation; Plaisant, repré. le procureur-gén. de la même cour; Van Hoogten, 1^{er} prés. de la cour d'appel de Bruxelles; Crutz, procureur-général près de la même cour; Massez, 1^{er} président de la cour d'appel de Gand; Ganzer, procureur-général près la même cour; Raikem, procureur-général près la cour de Liège.

M. Nicolai, premier président de la cour de Liège a envoyé son serment par écrit; comme il y était autorisé par la loi.

— Par arrêté du 13 octobre, S. M. a nommé:

1^o Avocat-général à la cour de cassation M. E. Defacqz.

2^o Conseiller à la cour de cassation, M. de Guchte-ncere fils;

3^o Conseiller à la cour de Bruxelles sur sa demande, M. Depage, qui par l'arrêté du 4 était nommé aux fonctions d'avocat-général à la même cour;

4^o Conseillers à la cour de Gand, MM. Delcourt procureur du roi à Termonde et Schollaert, avoca à Gand.

Par arrêté du même jour, S. M. a admis à la retraite, M. de Guchteencere père, en lui conservant le titre de *président honoraire*.

— M Tielemans a été reçu hier en audience particulière par le roi.

— Le roi a reçu hier une députation de la ville de Verviers, qui est venue l'entretenir de nos relations commerciales avec divers pays, et entr'autres avec la Prusse.

— L. M. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse ont répondu à la lettre par laquelle notre roi leur a notifié son mariage. Ces deux princes manifestent le désir de voir l'affaire belge arriver à une prompt solution. (*Mémorial.*)

— M. Gendebien est arrivé hier à deux heures; plusieurs de ses concitoyens s'étaient portés à sa rencontre par la porte de Halle. M. Gendebien, par un sentiment qu'il faut respecter, a voulu éviter cette espèce d'ovation qu'on lui préparait. Il était descendu à une demi-lieue de la ville, et est resté, entouré de quelques amis, par la porte de Namur.

— Les bureaux du collège électoral de Bruxelles ont décidé que la convocation pour les élections n'avait été régulièrement faite que pour l'élection d'un seul candidat. En conséquence, on n'a procédé hier qu'à l'élection du remplaçant de M. de Brouckere.

Les voix se sont partagées entre M. F. Meens, gouverneur de la banque, et M. Defacqz, membre de la cour de Bruxelles. Le premier a obtenu 100 voix; le second 119. En conséquence, M. F. Meens a été proclamé membre de la chambre des représentants.

— On lit dans l'Indépendant :

« Il paraît certain que M. Tielemans est destitué, on annonce qu'on lui a offert, comme dédommagement, une place de conseiller à la cour de Bruxelles que l'ex-gouverneur a, dit-on, refusée. »

Voici les ordres du jour par lesquels M. le général Goethals a fait ses adieux à sa division et M. le général Hurel en a pris le commandement :

ORDRE DU JOUR.

Au quartier-général de Diest, le 8 octobre 1830.

Officiers, sous-officiers et soldats, il a plu au roi de m'appeler à un autre commandement; c'est avec un vif regret que je vous quitte, au moment où vous êtes où nous allions les uns et les autres recueillir le fruit de nos travaux et de nos peines.

Officiers, recevez l'expression de ces regrets et mes remerciemens pour le zèle dont vous avez donné preuve en toute circonstance, soit dans le service du roi, soit dans l'instruction des troupes, votre discipline et la bonne volonté ont parfaitement récompensé vos efforts.

Conformément aux intentions de S. M., je reprends mon commandement à M. le général Hurel; mais, je n'ai plus d'ordre à donner à la division; mais je l'exhorte à se montrer constamment digne des éloges qu'elle a reçus et que je me plais à répéter en la quittant.

Officiers, sous-officiers et soldats, je m'élève à vous, mais je ne me croirai jamais étranger à votre succès, je me rappellerai toujours avec plaisir j'ai eu l'honneur de vous commander.

Le général de division, Goethals.

ORDRE DU JOUR.

Quartier-général de Diest, le 9 octobre 1830.

Officiers de tous grades, sous-officiers et soldats, le roi m'a fait l'honneur de m'appeler au commandement de la 1^{re} division de l'armée active; j'accepte avec moi qu'un vieux soldat, plein de confiance en moi, et qui a assuré l'indépendance de notre pays. Il y a trente et quelques années, je combattais déjà dans la haute Égypte avec le 2^o régiment.

LIÈGE, LE 15 OCTOBRE.

On lit dans la correspondance de Londres, 9 octobre, du *Journal de La Haye* :

« M. Van de Weyer a eu, dans l'après-midi d'hier; une entrevue avec lord Palmerston. Je crois pouvoir vous assurer que le ministre belge a transmis à notre secrétaire-d'état une note pour la conférence par laquelle, d'après les ordres de son gouvernement, il déclare qu'il est devenu impossible pour Léopold de se soumettre plus longtemps aux délais réitérés de la négociation, et qu'à moins que celle-ci ne soit promptement amenée à une conclusion conforme aux représentations que la Belgique s'est crue en droit de faire, il se verra obligé, par un devoir impérieux, de se servir de ses propres forces pour y parvenir (1). »

— On écrit de La Haye, 11 octobre :

« Je reçois à l'instant copie de la dernière partie du protocole n° 70, en date du 1^{er} octobre; je m'empresse de vous la faire parvenir, elle est de la teneur suivante :

« Le plénipotentiaire anglais exprime ses regrets de se voir forcé de répondre par un refus aux propositions faites par les représentants des cours de Russie, de Prusse et d'Autriche, et contenues dans le présent protocole, quoiqu'il soit convaincu de l'avantage qu'il y aurait dans la conduite unanime de tous les membres de la conférence. C'est, pénétré de cette pensée, que dans une occasion précédente, le plénipotentiaire anglais avait donné la préférence à des moyens coercitifs pécuniaires, plutôt qu'à des mesures d'une nature plus violente, dans l'espoir que ces moyens obtiendraient l'approbation de la conférence. Mais, dans l'état actuel des affaires, le plénipotentiaire anglais est convaincu que le maintien de la paix exige des mesures décisives, promptes et efficaces, de la part des grandes puissances signataires du traité du 15 novembre, garanti en ce qui concerne son accomplissement; il est fâché de ne rien trouver dans les propositions des trois puissances qui soit propre à pourvoir à l'urgence des circonstances. »

« Les propositions de négocier encore ultérieurement, se faisant après qu'on a acquis la certitude que ces négociations seront infructueuses et que les efforts des trois cours susdites pour influencer par leurs conseils ou leurs exhortations sur les résolutions du gouvernement des Pays-Bas, seront inutiles, il ne saurait, lui (le plénipotentiaire anglais), consentir à des mesures tendant à faire naître encore un plus long retard. Prenant pour l'Angleterre la réserve de suivre telle conduite qui pourra être convenable pour mettre à exécution les obligations contractées par elle, il se contente de témoigner ses regrets de ce que les plénipotentiaires des trois cours ne sont pas prêts à concourir simultanément à des mesures efficaces pour faire exécuter un traité, qui a été ratifié par toutes les autres puissances, et dont la non-exécution fait naître de jour en jour de plus grands dangers pour l'Europe. »

« Le plénipotentiaire français : j'approuve tout ce qu'a dit le plénipotentiaire anglais; comme lui, je refuse les propositions des trois cours de Russie, de Prusse et d'Autriche, et je persiste positivement dans celles que j'ai déjà faites à la conférence, réservant à la France toute faculté d'agir pour l'accomplissement du traité conclu avec la Belgique, conformément aux droits qu'elle a en vertu de ses obligations, et de telle manière que l'exigera l'intérêt de la France. »

Cette pièce est, comme on voit, datée de lundi 1^{er} octobre. La conférence s'est assemblée de nouveau le jeudi 4, et il paraît que, sur la proposition pressante de la France, elle a pris, ce jour-là, des résolutions ultérieures. (*Handelsblad.*)

— Des nouvelles arrivées de la flotte en station dans l'Escant, portent que dimanche dernier, 7 du courant, la troupe de danseurs de corde, sous la direction de M. Niemeszeck, après avoir fait admirer ses talents à la Tête de Flandres, à la citadelle d'Anvers et au fort Lillo, a donné une représentation à bord du vaisseau de S. M. le *Zeeuw*, où M. Niemeszeck a fait une ample moisson d'applaudissements. L'équipage, qui se compose de 700 hommes, et plusieurs personnes venues à bord, assistaient à ce spectacle.

(1) Ceci confirme la nouvelle de notre correspondant de Paris. (Voir notre n° du 12 octobre.)

ment de dragons, presque entièrement composé de vos compatriotes. Ce régiment avait la réputation justement méritée d'être un des meilleurs, dans une armée qui n'en comptait pas de mauvais. Depuis lors, j'ai vu les Belges sur tous les champs de bataille où la France a porté ses armes; partout ils ont soutenu leur réputation. Je n'ai donc point hésité à venir me mettre à votre tête, lorsque la proposition m'en a été faite.

Je ferai tous mes efforts pour justifier et mériter la confiance que S. M. vient de m'accorder; mais pour y parvenir sûrement, j'ai besoin du concours des vôtres, et je suis assuré d'avance que je puis y compter.

Mon intention est de voir le plus tôt possible tous les régiments composant la division. MM. les généraux qui commandent les brigades sont priés de me faire connaître les lieux où il serait possible de réunir, sinon par brigade, au moins par régiment, les troupes sous leurs ordres.

Le général commandant la division, *Hurel*.

On lit dans le *Mémorial belge* :

« Les journaux de l'opposition française s'élèvent avec la plus grande violence contre le nouveau ministère dont nous avons fait connaître la composition; c'est le 8 août de la monarchie de Louis-Philippe qui vient de jouer son va tout, comme Charles X lorsqu'il jeta au pied de la France indignés le ministère Polignac. Nous faisons grâce à nos lecteurs de toutes ces déclamations; Louis-Philippe ne fait que continuer le système du 13 mars, système qui avait perdu son plus puissant soutien par la mort de M. Casimir Périer, mais qui avait survécu à cet homme d'état. Nous dirons en peu de mots quelle est la condition d'existence pour le ministère dont le maréchal Soult est devenu le chef apparent. »

« Le gouvernement de Louis-Philippe se trouve dans une position assez analogue à celle où il s'est trouvé au mois d'août 1831; l'entrée subite et spontanée des troupes françaises en Belgique rappela et maintint à cette époque au pouvoir Périer et ses collègues; aujourd'hui, il faut un événement du même genre pour maintenir le maréchal Soult et ses nouveaux collègues. En août 1831, la France n'avait rien promis, et les engagements étaient équivoques; aujourd'hui, la France a fait des promesses solennelles, et les engagements sont formels, sont avoués par toutes les puissances. Le roi de Hollande en s'offrant à négocier directement avec nous, avait, il y a deux mois, au dire de la France, fait naître un obstacle à l'emploi de toutes mesures coercitives; cet obstacle a disparu à l'heure qu'il est; il est bien prouvé que l'offre de la Hollande n'était qu'une tactique nouvelle destinée à prolonger indéfiniment les incertitudes. Après le nouveau refus du roi de Hollande, la question belge n'est plus susceptible d'une autre solution que celle que peut procurer la force; la dernière ressource pacifique est épuisée; une tentative récente est venue constater surabondamment ce que tout le monde savait déjà. »

« Il y a quinze jours que les journaux semi-officiels de Paris, dans l'état de dissolution où se trouvait le cabinet, nous ont annoncé les préparatifs militaires; et l'armée du Nord tout-à-coup mise en mouvement, est venue se heurter contre nos frontières. La Belgique a par un dernier acte de condescendance, disait le *Journal des Débats*, témoigné de son amour pour la paix; la Belgique n'a pas manqué à ses alliés, ses alliés ne lui manqueront pas. Que sont devenus ces pompeuses annonces? Le nouvel acte de condescendance n'a produit qu'un refus injurieux pour toutes les puissances; la Belgique n'est pas restée en demeure; elle n'a pas manqué à ses alliés, comme disait le *Journal des Débats*; est-ce que ces alliés lui manqueront aujourd'hui, est-ce que la France lui défandra? »

« Les journaux de Paris, après avoir, par leurs paroles, ému la France et l'Europe, se sont arrêtés tout-à-coup: l'inter-règne ministériel pouvait expliquer ce silence qui, aujourd'hui en se prolongeant, deviendrait inexorable. Si après tout ce fracas de mots, l'on venait à reconnaître que la France s'est vue devant le roi de Hollande, il faudrait désespérer de la France. »

L'installation de la cour d'appel de Liège a eu lieu aujourd'hui à 11 heures du matin, en présence d'une partie du barreau, de plusieurs avoués et d'un public nombreux.

M. Doreye, 1^{er} avocat-général, faisant fonctions de procureur-général, a prononcé un discours fort remarquable, dans lequel il a surtout fait ressortir les avantages de l'immovibilité. Nous nous empresserons de le faire connaître aussitôt qu'il aura été livré à l'impression.

— Nous apprenons qu'une femme âgée d'environ 35 ans, assez bien mise et d'un air extrêmement honnête, accoste dans les rues les personnes d'un âge avancé, auxquelles elle s'annonce comme étant la femme de confiance d'un riche personnage qui l'a chargée de répandre ses bienfaits sur les familles honnêtes et malheureuses. A l'aide de cette apparente philanthropie, elle a pénétré dans diverses maisons de cette ville, où elle a commis différentes escroqueries en linges et argent. La police est à la poursuite de cette adroite escroqueuse. (*Communiqué.*)

— On nous prie d'annoncer que les mesures de police prises à l'occasion des charivaris, avaient été ordonnées par la régence.

— On lit dans la *Feuille de Cambrai* :

L'armée d'expédition, dont le mouvement de concentration est terminé, se compose de 8 régiments de ligne, de 8 régiments de cavalerie et de 5 batteries d'artillerie, formant un total de 25,000 hommes environ, repartis ainsi qu'il suit : Grand quartier-général, Valenciennes.

Infanterie. — Division Sébastiani : Quartier-général, Lille. Brigade Harlet, Lille et environs, 20^e léger et 5^e de ligne; brigade Rumigny, idem, 8^e et 19^e de ligne.

Division Achard : Quartier-général, Valenciennes. Brigade Castellane, Condé et Valenciennes, 8^e léger et 12^e de ligne; brigade de Voirol, Maubeuge, le Quesnoy et Avesnes, 22^e et 33^e de ligne.

Cavalerie. — Brigade d'Orléans, Lille et Saint-Amand, 1^{er} hussards et 1^{er} lanciers; brigade Lawoëstine, Maubeuge et Berlainmont, 7^e et 8^e chasseurs.

Division Dejean : Quartier-général, Arras. Brigade de Rigny, Valenciennes et environs, 2^e hussards et 1^{er} chasseurs; brigade de Latour-Maubourg, Cambrai et Arras, 5^e et 10^e dragons.

— On écrit de Lillo, 12 octobre :

« M. le lieutenant-général Fabre est nommé au commandement d'une division d'infanterie de l'armée du Nord. »

« Le quartier-général du général Dejean, qui était établi à Arras, se porte à Cambrai. »

— On dit qu'une rixe violente a eu lieu dimanche passé, à Vliermael, près Haiselt, entre les habitants et les soldats. Il y a eu, dit-on, bon nombre de blessés de part et d'autre.

— La *Gazette officielle* de Madrid contient, dans son numéro du 2 octobre, une longue série de bulletins sur la santé du roi, tous très-satisfaisants; le dernier daté du 30 septembre, à 10 heures du soir, est ainsi conçu :

« L'état du roi continue à être très-satisfaisant. S. M. a dormi d'une manière très-calme; toute la famille royale jouit d'une parfaite santé, etc. »

— Il y a en Belgique aujourd'hui 219 conseillers et juges, non compris les tribunaux de commerce, 83 membres des parquets, 82 juges suppléants et 32 greffiers. Si l'on ajoute à ce personnel les commis greffiers, les avoués et avocats de chaque tribunal du royaume, on sera étonné de la masse d'hommes, tous plus ou moins capables et instruits, qu'absorbent les affaires judiciaires.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Le sénat académique dans sa séance du 15 octobre courant, a nommé M. Delvaux, recteur de l'université, et M. Destrievaux, secrétaire.

Le recteur recevra les inscriptions à partir du 16, de onze heures à une heure.

